

Entente intercommunale Payerne–Montagny
Rapport d'exploitation 2018

L'Entente intercommunale Payerne-Montagny a pour but l'exploitation des ressources en eau potable de la vallée de la Praz et de la Croix-de-Vaux sur la Commune de Montagny

Son comité est formé de trois membres de l'exécutif de la Commune de Montagny. La vice-présidence est assurée par Madame Christelle Luisier Syndique, Monsieur André Jomini et Monsieur Eric Küng représentent la Municipalité, le secrétariat étant assuré par Monsieur Frédéric Monney, chef de service Infrastructures de la Commune de Payerne.

Le Comité s'est réuni à deux reprises, soit le 18 octobre 2018 pour l'adoption du budget 2019 et le 2 mai 2019 pour l'adoption des comptes 2018.

Le présent rapport retrace le bilan hydraulique et financier de l'année 2018 (2017).

Le volume total de l'eau pompée au puits a été de 241'502 m³ (246'389 m³). Il est donc inférieur de 1.98 % (+ 22.32 %) à l'année 2017, soit 4'887 m³ de moins (+ 44'964 m³).

La consommation annuelle s'élève pour Montagny à 126'420 m³ (120'565 m³) ce qui représente le 52.35 % (48.93 %) et pour Payerne 115'082 m³ (125'824 m³) soit 47.65 % (51.07 %), alors que le budget prévoyait pour Montagny 51.10 % et pour Payerne 48.9 %.

Tous les travaux mis au budget à savoir l'entretien des cuves, du réservoir et l'entretien courant des installations ont été réalisés et les montants respectés. Toutefois, l'aménagement du chemin d'accès au M4 ainsi que le bouchonnage des piézomètres ont été nécessaires et provoquent une augmentation des coûts de fournitures et de main d'œuvre.

Le total des charges de l'Entente pour l'année écoulée, y compris les prestations communales de Payerne et Montagny, se monte à Fr. 96'621.75 (Fr. 94'511.95). La plus-value de Fr. 8'471.75 (Fr. 16'661.95), par rapport au budget 2018, provient principalement des coûts d'aménagement de l'accès au puits M4 + Fr. 9'386.35 et du bouchonnage des piézomètres + Fr. 1'000.—.

Cependant, cette plus-value est partiellement compensée par des économies telles que Fr. 959.85 sur les impôts et de Fr. 4'758.60 sur le réservoir.

La répartition nette de chaque commune (recettes déduites), selon la clé définie dans la convention, se monte à Fr. 29'401.60 (budget Fr. 31'586.10) pour Montagny et à Fr. 55'808.35 (budget Fr. 50'297.25) pour Payerne.

Monsieur André Jomini, Municipal

ABSMAD

Exercice 2018

Le comité directeur de l'ABSMAD s'est réuni à 10 reprises durant l'année 2018. Les thèmes principaux qui ont occupé les débats ont été :

- mise en place de la Réponse A l'Urgence dans la Broye (RAUB) ;
- création d'une OSIB dans la Broye (Organisation de Santé Intercantonale dans la Broye) ;
- les futurs locaux des CMS de la Broye avec les déménagements des CMS d'Avenches et Moudon prévus pour 2020 et le CMS de Payerne pour 2021 : validation de ces 3 déménagements par le Conseil d'Administration de l'AVASAD ;
- enquête sur les conditions de travail qui a été organisée par l'AVASAD sur tout le territoire vaudois suite aux articles parus dans les différents journaux. Taux de participation ABSMAD 83 % et Canton 68.9 %. Les résultats de cette enquête ont été présentés au comité et les résultats de l'ABSMAD sont légèrement plus favorables que les résultats cantonaux ;
- Suivis d'activités et budgétaire dont voici les résultats :

Augmentation de l'activité entre 2017 et 2018

Augmentation du nombre de clients entre 2017 et 2018 : 2'175 (2017) et 2'217 (2018) + 42 clients soit 1.9 %.

Evolution des heures d'aide et de soins à domicile entre 2017 et 2018 : 128'260 (2017) et 130'070 (2018) + 1'810 heures soit 1.4 % (idem évolution cantonale)

Répartition des heures facturées en 2018

Soins de base 50 %

Soins infirmiers 24 %

Evaluations 12 %

Aide au ménage 6 %

Autres 8 %

Ressources humaines

Nombre de collaborateurs avec les livreurs :

- 2017 = 304
- 2018 = 305
- Ecart = 0.3 %

Nombre d'équivalent plein temps (EPT) :

- 2017 = 158
- 2018 = 163
- Ecart = 3 %

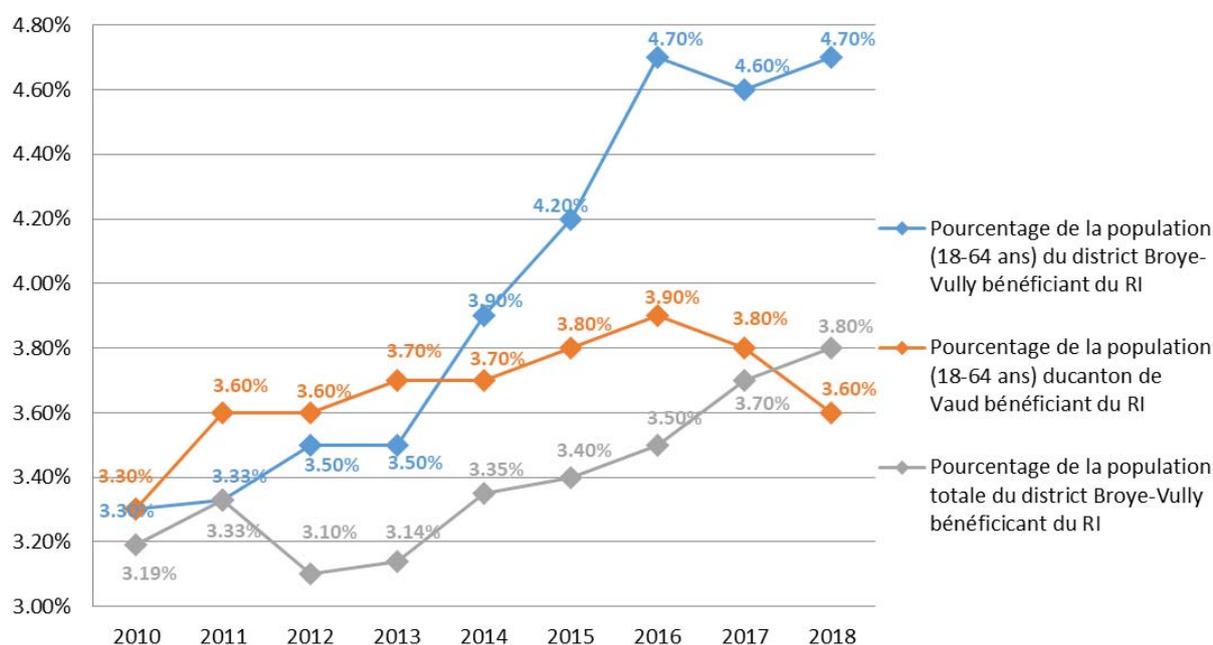
Madame Christelle Luisier Brodard, Syndique

ARAS
Exercice 2018

Durant l'année 2018, l'ARAS Broye-Vully s'est battue pour qu'une (UC) unité commune soit créée à Payerne, ce qui n'était pas prévu dans le programme cantonal. Après de larges débats, nous y sommes parvenus et nos bénéficiaires viendront à Payerne au lieu d'Yverdon pour la partie nord du district et à Pully pour la partie sud.

Une UC est formée de conseillers en placement et d'assistants sociaux de l'ARAS. Leur objectif : suivre et placer les bénéficiaires du RI le plus rapidement possible dans le monde du travail. Son ouverture est prévue pour fin 2019.

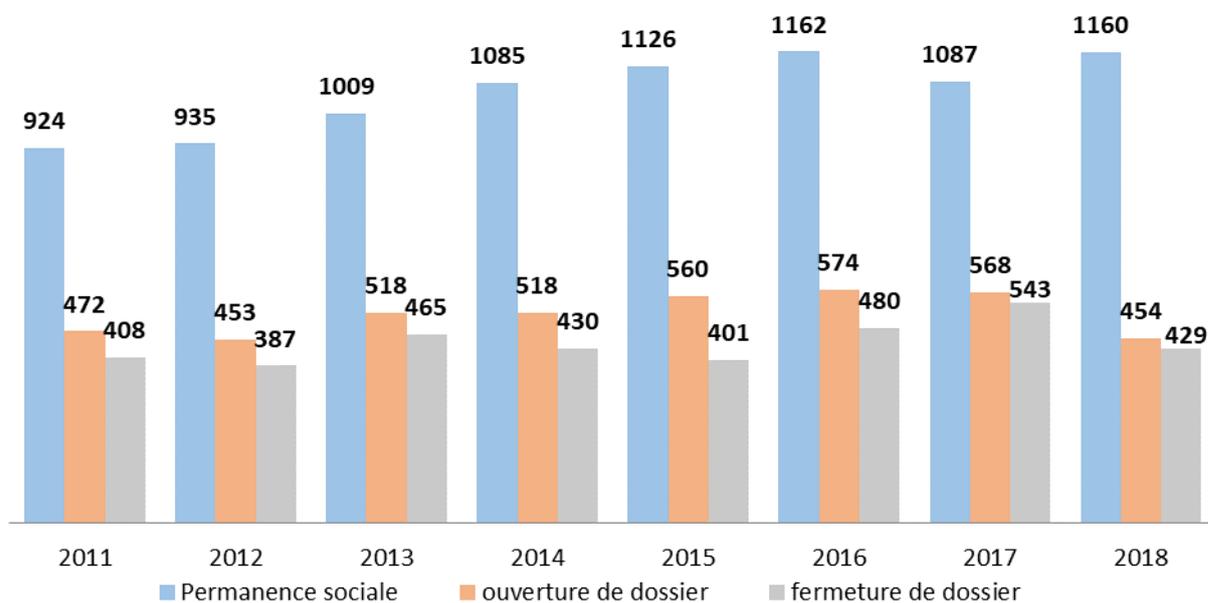
Taux de l'aide sociale pour le district de la Broye Vully



Répartition des ouvertures et fermetures de dossiers en fonction de l'âge

Ouvertures de dossiers			Fermetures de dossiers		
18-25 ans	106 personnes	23 %	18-25 ans	116 personnes	27 %
26-34 ans	114 personnes	25%	26-34 ans	101 personnes	23 %
35-44 ans	93 personnes	21%	35-44 ans	71 personnes	17 %
45-54 ans	85 personnes	19%	45-54 ans	78 personnes	18%
55- ... ans	56 personnes	12%	55- ... ans	63 personnes	15%

Nombre de permanences, d'ouvertures et de fermetures de dossiers



L'enquêteur

En plus des enquêtes habituelles comptabilisées dans les statistiques, les enquêteurs effectuent des recherches rapides avant l'ouverture de certains dossiers lorsque les situations paraissent peu claires. Ces recherches représentent un temps d'environ 3 heures par enquêteurs, pour l'année 2018. La somme totale des indus calculée s'élève à Fr. 564'559.95 pour l'année 2018.

Le rapport d'activité de l'ARAS Broye-Vully est en ligne sous : www.arasbroyevully.ch

Monsieur Eric Küng, Municipal